



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse... 1 an, Fr. 4 50
... 6 mois, » 2 50
Etranger... 1 an, Fr. 8 —
... 6 mois, » 5 —
payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DEMOCRATIQUE

TÉLÉPHONE

Paraissant le mercredi et le samedi.

TÉLÉPHONE

On s'abonne dans les bureaux de poste.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁴⁰ 2²⁵ 8⁴⁰ — Bulle, arr. 8⁰⁷ 1²⁷ 4⁴³ 10⁵²

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Canton, 10 c.,
Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.
la ligne ou son espace.
Réclames : 30 c. la ligne.
S'adresser à l'agence de
publicité Haasenstein & Vo-
gler, à Bulle, r. de Gruyères;
Fribourg, rue St-Nicolas,
ou à ses succursales.



VOTATION FÉDÉRALE

du 13 novembre 1898.

(Unification du droit.)

I. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 juin 1898 revisant l'article 64 de la Constitution fédérale (Unification du droit civil)?

OUI

* * *

II. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 juin 1898 introduisant un nouvel article 64 bis dans la Constitution fédérale (Unification du droit pénal)?

OUI

BULLE, le 11 novembre 1898.

AU PEUPLE SUISSE

Voici l'appel du comité central du parti démocratique suisse.

Le 13 novembre, nous aurons à nous prononcer sur deux arrêtés fédéraux qui offrent une importance exceptionnelle pour l'avenir de notre pays.

Ces arrêtés mettent la Confédération à même de légiférer en matière de droit civil et pénal et lui accordent la faculté d'accorder aux cantons des subventions pour la construction d'établissements pénitentiaires, de maisons de travail et de correction, ainsi que pour des améliorations à réaliser dans l'exécution des peines. Enfin, la Confédération acquiert le droit de prêter son concours à des institutions ayant pour but la protection de l'enfance abandonnée.

Ces deux arrêtés doivent ouvrir la voie à l'unification du droit en Suisse. S'ils sont adoptés, la Confédération promulguera des lois, applicables dans tout le territoire du pays, sur le droit civil et le droit pénal. Par contre, l'organisation des tri-

bunaux, la procédure et l'administration de la justice demeurent expressément réservées aux cantons.

Quels avantages pouvons-nous attendre de l'unification du droit? Pour quels motifs le Conseil fédéral unanime et l'Assemblée fédérale dans sa très grande majorité ont-ils recommandé ces arrêtés à l'acceptation du peuple suisse?

La réponse à ces questions est aussi simple que claire; la voici :

Le droit unique nous donnera la sécurité dans les rapports juridiques de canton à canton, il supprimera les conflits des lois cantonales qui sont si préjudiciables au public et fera régner l'ordre en des domaines où les cantons, malgré toute leur bonne volonté, sont impuissants à l'établir.

Les citoyens toujours plus nombreux qui sont domiciliés en dehors de leur canton d'origine, seront placés dans toute la Suisse sous l'empire du même droit et délivrés ainsi des inconvénients et des dangers auxquels les expose actuellement les diversités de la législation.

Le droit unifié répondra enfin aux idées de justice innées dans l'âme du peuple, en mettant un terme aux divergences nombreuses et souvent arbitraires qui existent dans la mesure des peines, dans le régime matrimonial, dans le droit successoral, et qui blessent de plus en plus les sentiments de la nation entière.

L'unification du droit sera l'expression de la conscience populaire, elle affermera l'idée de justice dans l'Etat; et la justice élève les nations.

Le droit unifié fortifiera les liens de la solidarité helvétique. Il consolidera l'indépendance de la Confédération, en nous libérant de l'influence des législations étrangères.

Il augmentera la prospérité du pays et rehaussera le prestige de la Suisse au dehors.

Dans ces deux arrêtés, le législateur s'est efforcé d'éviter autant que possible tout ce qui restreindrait la souveraineté des cantons.

C'est pourquoi les deux arrêtés fédéraux leur ont réservé l'organisation des tribunaux et l'administration de la justice; c'est pourquoi l'on a conféré

uniquement à la Confédération le droit de participer par des subventions à la création d'établissements pénitentiaires, au lieu de lui confier le soin de l'exécution des peines.

L'unification du droit, telle qu'elle est projetée, ne constitue pas une grave atteinte à la souveraineté cantonale; elle exonère au contraire ceux-ci d'une tâche qui, avec le temps, était devenue pour eux une charge écrasante et que la Confédération est seule à même d'accomplir dans l'intérêt du pays.

Ainsi, nous avons la conviction profonde que des motifs d'une importance capitale militent en faveur de l'unification du droit; aussi adressons-nous un chaleureux appel non seulement à nos amis politiques, mais à tous les citoyens suisses, pour qu'ils se présentent nombreux aux urnes le 13 novembre et qu'ils votent

OUI

Au nom de l'assemblée des délégués du parti démocratique suisse :

Le Comité central.

Berne, le 2 novembre 1898.

UNIFICATION DU DROIT

Dimanche a eu lieu, à Morat, une nombreuse assemblée de citoyens pour s'occuper de l'unification du droit. Après avoir entendu un rapport de M. Ernst, greffier d'appel de Berne, des discours de MM. Liechi, Lutz, députés, et Bischoff, conseiller communal, elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'unification du droit. Le *Männerchor* a embelli la réunion par ses chants patriotiques.

A Payerne se sont réunis, sur l'invitation du comité libéral de la Broye, les délégués des communes de la Broye, au nombre de 72; plus de vingt communes avaient envoyé leurs délégués. L'assemblée a été ouverte, en l'absence du président, M. le D^r Thurler, pour cause professionnelle, par M. le notaire Bersier. M. Krentel, avocat à Berne, et M. Biemann, avocat à Fribourg, ont exposé la ques-

digne d'elle, d'être son mari un jour, écarterait de lui les mauvaises tentations, lui donnerait du courage.

Elle serait pour lui la mère, la maman dont jamais il n'avait connu la sainte et tendre affection, la sœur, l'amie, en attendant qu'elle devint femme, qu'elle devint la vraie fille de son père vénéré, qu'elle devint Mme de Saint-Héresme.

Oh! comme il allait être fort, courageux, travailleur, content, avec cette seule pensée au cœur qu'ils seraient l'un à l'autre... un jour!

Telles étaient les réflexions de Charles Bertrand, marchant dans la nuit vers le Gros-Chêne.

Et cette fois, plus que jamais, il eut le sentiment profond que quelqu'un l'accompagnait dans sa course nocturne, lui murmurait à l'oreille des encouragements, lui promettait son aide, sa bénédiction pour lui-même... et pour sa fiancée, pour Juliette!

Ce qu'il n'était celui qui lui avait promis de l'assister à toutes les heures difficiles de son existence, de lui faire comprendre à de véritables attonnements, à des témoignages indimentables que s'il était invisible il était tout de même là, là dans le monde des âmes, aimant plus que jamais son enfant, son Charles: ce quelqu'un c'était le colonel marquis de Saint-Héresme, le soldat sans peur et sans reproche, son père, son père, Dieu sur la terre pour lui.

De son côté, butant dans les ornements boueux, grommelant des injures, des menaces, et tendant le poing tantôt vers le Gros-Chêne et tantôt vers Lucival, la mère Tanpenot regardait l'auberge des *Trois-Décèses*.

Elle était surtout inquiète de l'accueil qu'allait lui faire sa fille Naïs, laquelle tomberait d'une attaque de nerfs en apprenant le résultat négatif de la démarche et lui cracherait à la figure toutes les injures de son répertoire.

La mère avait peur de la fille maintenant, de la fille devenue trois fois plus méchante qu'elle-même, ce qui n'était

pas peu dire, une vraie tigresse pour la ruse et la férocité. Aussi l'aubergiste écoutait-elle longtemps aux volets avant de se décider à franchir le seuil de la porte de derrière par laquelle elle était partie.

Rien, on n'entendait plus rien, probablement que le groom John avait déjà filé.

Enfin, la mère Tanpenot franchit le seuil et trouva Naïs assise sur une chaise basse dans le coin du feu.

Elle était pâle et calme, mais calme d'une terrible façon, calme avec des yeux durs, brillants, avec des dents pointues qui mordaient jusqu'au sang ses lèvres.

D'un regard elle avait dévisagé sa mère et compris que les nouvelles n'étaient pas bonnes.

Elle s'y attendait du reste, car le groom ne lui avait plus laissé de doutes sur la sympathie mutuelle qui poussait de plus en plus l'un vers l'autre Mme Donville et le sous-officier.

Pour lui, John, le mariage de ces deux êtres-là n'était plus qu'une question de jours, et le voyage secret du père Morel n'était pas étranger sans doute à cette union projetée.

Un veinard, ce sous-officier sans le son, un roublard aussi, aoh, qui avait su taper dans l'œil à la patronne, aoh, taper beaucoup, taper à la rendre aveugle.

Elle ne jurait plus que par lui, ne faisait plus rien sans ses conseils, le plaçait au troisième ciel.

Il était déjà le maître au château et le mieux serait, pour les domestiques, de ne pas le froisser, aoh, il en cuirait peut-être un peu plus tard!

John tournait déjà presque casaque, passait à l'ennemi, et Naïs avait eu toutes les peines du monde à le garder à sa cause pour huit jours encore.

Elle ne lui avait demandé que huit jours.

Huit jours! Pour huit jours, il n'avait pas vu de danger à prêter encore la main aux entreprises de l'auberge de Blanchelande contre le château de Lucival.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 28

Madame Bicyclette.

ROMAN D'ACTUALITÉ

PAR
AUGUSTE GEOFFROY

Maxime, le fils de M. Donville, ayant repris sa fortune, il ne restait à sa mère, à Mme Juliette, que l'avoir modeste des Moore et lui, le capitaine marquis de Saint-Héresme, apporterait sa soldé, sa petite ferme des Nivernais, son avenir, car on il mourrait ou il arriverait colonel comme son père, dût-il pour cela demander du service dans les régions les plus meurtrières pour les troupes coloniales.

Mais au moins son idole, sa Juliette, saurait que tout ce qu'il avait fait, tout ce qu'il ferait, c'était pour elle seule qu'il l'avait fait, qu'il le ferait; que pas une minute la pensée de quitter le métier des armes, de vivre en rentier au château de Lucival après lui avoir vendu son titre de marquis, pas une minute cette pensée n'avait été la cause de son amour.

Il l'avait aimée parce qu'elle s'était révélée à lui comme l'ange mystérieux qui lui était destiné, comme la femme bénie que tout homme trouve au moins une fois sur sa route dans la vie; il l'avait aimée parce qu'elle ne ressemblait à aucune autre, parce qu'elle était elle, parce qu'il était dans sa destinée de l'aimer uniquement, de l'aimer toujours, de l'aimer comme un homme qui a du cœur.

Son souvenir serait sa sauvegarde de loin comme de près, elle serait son bon ange; le ferme désir de rester

neipp
ne peuvent pas

gent et or.
MORAT

et liqueurs fines.

vins d'Arbois.

35 cent. le litre.

bourg, à Guin,

année), se charge de la prompte

ures courantes (couleur blanche

nes.

espèces.
pèces.
ensions.
e de grandeurs courantes.

son à la plus haute température

rière qualité et de la plus grande

de Fribourg, à Guin.

inence d'urine.

lement à la suite d'un refroidis-
provoquait chaque fois des éon-
jet de sang. Dans les derniers
ouillais mon lit toutes les nuits.
de cette maladie aussi pénible
ent par correspondance qui avait
ations habituelle. Je publie la
n réell. Les Bulles 10 s. Chaux-
Vu pour légalisation de
Fonds, le 21 février 1898. Aug.
chstras-e 405, Glaris.

DEMANDE

jeune fille recommandable,
les travaux du ménage. Bon
adresser à Mme Влaдaиpиa,
toffes, Bulle.

Vacher.

san, Clos-Bellevue, Chesalles s.
nde, pour le 1^{er} janvier 1899,
périmenté, muni de bons certifi-
soigner un troupeau d'environ
ns gages.

A remettre

de santé, dans une ville commer-
Suisse française, une *boutan-*
iserie bien achalandée.
à l'agence de publicité Haasen-
er, à Fribourg.

Angerie à louer,

ntre d'un grand village, à 10 mi-
station de chemin de fer entre
Romont, près d'une fabrique.
r décembre.

à l'agence de publicité Haasen-
er, à Fribourg, sous H3664F,
a.

CHOCOLAT
SUCHARD
CAO SOLUBLE
EXCELLENTE QUALITÉ
PRIX MODÉRÉS
SE TROUVE PARTOUT.

tion de l'unification du droit et l'assemblée unanime s'est prononcée en faveur de la revision constitutionnelle; elle engage à voter **OUI** sur les deux questions.

Mercredi soir, à Fribourg, l'assemblée des électeurs libéraux de la ville de Fribourg s'est occupée également de la votation fédérale de dimanche prochain. C'est M. Biemann, président du comité cantonal, qui a référé.

L'assemblée a été unanime pour l'acceptation de l'unification du droit.

Comme on pouvait s'y attendre, la *Liberté* et l'*Ami* se prononcent contre le grand progrès qui est recommandé par tous les hommes de bon sens et les véritables amis de la prospérité nationale.

Il en coûte à nos baillis fribourgeois de renoncer à cette arme dangereuse de la loi pénale et civile que l'on peut faire plier au gré de ses caprices suivant qu'il s'agit d'un libéral ou d'un gouvernemental. Avec le droit unifié, les dénis de justice et les scandales judiciaires dont on est coutumier en pays de Fribourg ne seront plus qu'un mauvais souvenir. La Confédération pourra contrôler les jugements politiques de nos hommes de loi et c'est tout ce que nous voulons.

Sous l'égide de la justice fédérale, les fribourgeoisistes auraient encore le drapeau qui leur a été si audacieusement refusé par les tépelets.

En avant donc, dans toutes les communes du canton, pour accepter une œuvre de délivrance et pour protester par la même occasion contre l'intransigeance du gouvernement.

Tous les citoyens indépendants voteront **OUI**.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Armée. — Dorénavant, les écoles de tir pour sous-officiers d'infanterie auront lieu en automne en même temps que les écoles pour aspirants-officier.

Les écoles de recrues sont élevées au nombre de trois par année pour chaque arrondissement de division.

Afin d'obtenir chez les officiers une meilleure formation tactique, le nombre des participants aux écoles centrales N° 1 est élevé de 20.

Zurich. — Dimanche prochain, le peuple zuricois votera sur la loi qui remet l'assurance mobilière en mains de l'Etat. L'assurance immobilière d'Etat existe déjà à Zurich et a fait ses preuves. Le Grand Conseil a jugé que les millions encaissés chaque année par les compagnies d'assurance mobilière privée seraient mieux employés si l'Etat se mettait à leur place et diminuait les primes. La loi institue la prime unique, ce qui est un des gros arguments invoqués par l'opposition. Les journaux conservateurs et les agents des compagnies d'assurance mènent une campagne ardente contre la loi.

Bâle. — Dimanche soir, à onze heures, au milieu d'une discussion entre jeunes gens, un des particuliers tira un coup de revolver sur un gendarme nommé Niderhäuser, qui était accouru au bruit et qui tomba mort, la balle l'ayant frappé à la tête. Le meurtrier, qui avait pris la fuite, a été arrêté dans un faubourg de Bâle. Sa victime appartenait depuis le mois de mai au corps de police de Bâle. C'est un nommé Sutterlin, originaire du grand-duché de Bade. Il laisse une femme et de jeunes enfants.

« Après il ne voudrait plus entendre parler de rien; il aimerait mieux s'en aller tout à fait, quitter le pays. »
L'Anglais, canaille pratique, commençait à trouver que ça chauffait trop fort, qu'il y risquait plus que sa place, peut-être sa peau.

Et sa peau pour quelques litres d'alcool et quelques pièces de cent sous, aoh, ce n'était pas assez cher!

— Eh bien, interrogea brusquement, durement Anaïs, il t'a piqué là, le beau sous-officier? il n'a rien voulu entendre?

— Comment devines-tu cela, ma pauvre Naïs? répondit la mère Taupnot et sur un ton pleurant.

— Oh, c'est pas malin à voir la tête que tu fais!... Et puis j'avais d'autres renseignements.

— Non, il rabâche qu'il ne veut pas se marier.

— Avec moi, oui, mais pas avec l'autre... Alors rien, rien, pas même quand tu as parlé d'une fortune?

— Rien!

— Bon, alors c'est qu'il l'aime, cette mijaurée, cette veuve d'épicier...

— Je le crains!

— C'est bien, c'est bien, on va la lui crever d'abord, et puis on le rempoignera après, lui!... Assez causé pour ce soir; pas besoin de tes détails... Va te coucher!... Ah, à propos, a-t-il au moins eu un mot de regret, d'amitié pour moi?...

— Il a terminé par des paroles orgueilleuses en disant que ce qu'il avait à faire ne regardait personne.

— Bon... bon... Je le briderai!

(A suivre.)

Neuchâtel. — La Commission du Grand Conseil chargée de l'examen du budget pour 1899 s'est prononcée à l'unanimité, à l'exception du représentant du groupe socialiste, en faveur d'une élévation de 6500 à 8000 fr. du traitement des conseillers d'Etat.

— Le tribunal fédéral a écarté comme non fondé le recours de la paroisse catholique romaine de la Chaux-de-Fonds, contre la décision du tribunal cantonal de Neuchâtel, qui s'est déclaré incompétent dans la cause pendante entre la paroisse catholique romaine et la paroisse vieille catholique de la Chaux-de-Fonds, concernant la restitution, respectivement la dissolution, de la corporation catholique.

A l'appui de sa déclaration d'incompétence, le tribunal cantonal neuchâtelois invoquait le fait que l'affaire, étant de droit public, devait être portée devant le Conseil d'Etat comme tribunal administratif.

A la suite de recherches ordonnées par le parquet de Neuchâtel, on vient d'arrêter, à Paris, où il se cachait sous un faux nom, l'ancien gérant de la fabrique de meubles Perrenoud, à Fleurier, M. Jules Hirschy, qui s'était rendu coupable de détournements considérables. Son extradition sera immédiatement demandée.

Genève. — Le parti progressiste genevois a consacré définitivement, dimanche dernier, la victoire commencée l'année dernière aux élections du Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil a changé de camp. De réactionnaire qu'il était dans sa majorité, il est devenu radical.

Les 45 indépendants et les 7 socialistes qui ont été nommés lui assurent la majorité.

Le *Genevois* et son habile rédacteur M. Favon sont dans la joie et, certes, il y a de quoi, car la lutte a été ardente. Il dit avec raison que toutes les combinaisons les plus habiles sont parfois déjouées par le bon sens populaire et que rien ne prévaut longtemps, ni puissance, ni argent, ni talent, ni dogmes et doctrines, ni séductions quelconques, contre l'idée, l'idée en marche, défendue par des hommes convaincus et désintéressés.

— Les assises criminelles ont siégé hier à Genève pour juger Lucheni, l'assassin de l'impératrice d'Autriche. M. le procureur général requérant contre Lucheni la peine de la réclusion à perpétuité, celui-ci a été invité à déclarer s'il a quelque chose à dire à propos de cette peine. Lucheni a répondu qu'il n'avait aucune observation à formuler. La Cour et le jury, après délibération, ont condamné Lucheni à la peine requise par le ministère public, puis la session a été close à 7 heures du soir. Lorsque les gendarmes ont emmené le condamné, il s'est tourné du côté du public en s'écriant: « Mort à l'aristocratie, vive l'anarchie! »

ÉTRANGER

France. — L'un des buts du voyage de l'empereur d'Allemagne à Jérusalem était d'enlever à la France le protectorat des catholiques en Orient. La France a protesté auprès du pape contre cette prétention, et le gouvernement russe vient d'adresser à Léon XIII et au sultan une note disant qu'il est résolu à appuyer énergiquement les réclamations de la France pour le maintien des droits traditionnels de cette puissance en ce qui touche la protection des catholiques d'Orient.

— **Affaire Dreyfus.** — On assure qu'on a trouvé dans les papiers saisis chez Esterhazy une lettre écrite sur du papier pelure identique à celui sur lequel est écrit le bordereau et dont la date est antérieure au fameux bordereau.

La Cour de cassation paraît décidée à mener le plus rapidement possible son enquête.

Russie. — Près de Witebsk, Pologne, un propriétaire de terre seigneuriale, sa femme, ses quatre enfants, plus la gouvernante et une bonne, ont été trouvés la gorge coupée, étendus les uns près des autres. La maison était entièrement dévalisée. On soupçonne des paysans des environs d'être les auteurs de ce crime épouvantable.

Angleterre. — La détente produite par l'annonce de l'abandon de Fachoda par la France ne paraît pas devoir être de longue durée, car l'Angleterre persiste dans ses armements, et même certains journaux de Londres annoncent que le Foreign Office se propose de tenir l'épée aux reins de ses adversaires non-seulement en Egypte, mais dans l'Extrême Orient, où elle se trouve en opposition d'intérêt avec la Russie et avec la France.

Tout cela est fort inquiétant, d'autant plus que l'opinion publique anglaise est toujours fort excitée.

Turquie. — La Porte ayant grâcié l'officier auteur du meurtre du père Salvator et lui ayant donné un commandement actif, l'ambassade de France a notifié à la Turquie que M. Cambon ne serait pas remplacé à Constantinople jusqu'à nouvel avis et que le gouvernement français ne tiendrait pas compte de l'ambassadeur turc à Paris, aussi longtemps que satisfaction ne lui serait pas rendue.

Etats-Unis. — La partie centrale du Capitole de Washington et l'étage principal sont actuellement en ruines. La violence d'une explosion de gaz a été telle que les portes ont été arrachées de leurs gonds et projetées à une distance de 150 pieds. Les dégâts causés à l'édifice s'élèvent à 200,000 dollars; la valeur des livres et des documents brûlés dépasse un million de dollars.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — La session ordinaire d'automne a été ouverte mardi matin, sous la présidence de M. Chassot, qui a rappelé le souvenir des trois députés décédés depuis la dernière session, MM. Paul Zéby, Margueron et Renevey. L'assemblée s'est levée à la mémoire de ces trois députés.

Lecture a été ensuite donnée de diverses pièces déposées sur le bureau.

Mercredi, M. Bise a développé son interpellation concernant la création d'un établissement de pénitencier pour les jeunes délinquants. Une longue discussion a suivi à laquelle ont pris part MM. Schaller, Python, Buman, Biemann, Bourgnécht, Progin. La motion a été renvoyée au Conseil d'Etat sans opposition.

Jeudi, les pères de la patrie ont abordé la discussion du budget de l'Etat pour 1899.

Cette noix excessivement dure à casser depuis que l'Université réclame de l'argent et toujours de l'argent, a été retournée dans tous les sens par MM. Chassot et Théraulaz.

Il ne faut pas de nouvelles dépenses, ont dit ces personnes autorisées et nous les croyons sur parole, mais alors, à quand le complément de nos routes, à quand les endiguements, les dessèchements de marais, etc., etc., qui sont réclamés de tous côtés? A ce taux-là, nous ne verrons jamais la diminution des impôts qui est promise de législation en législation et que le peuple attend en vain depuis l'avènement du régime soi-disant républicain.

M. Liechi a trouvé que les recettes des forêts étaient trop élevées et M. Bourgnécht a demandé une réduction du chiffre prévu pour les patentes d'auberges.

Le commissaire du Conseil d'Etat a voulu justifier le système déplorable des concessions d'auberges en se déchargeant sur le Conseil fédéral qui serait l'auteur de tout le mal. Mais MM. Biemann et Bourgnécht n'ont pas eu de peine à démontrer que le Conseil d'Etat était le principal coupable et que le Conseil fédéral n'était appelé qu'à redresser le droit et l'équité violemment foulés aux pieds par nos septemvirs.

Après cette immense facilité d'ouvrir des pintes et des auberges, M. Théraulaz a versé des larmes sur la consommation effrayante de l'alcool dans notre canton!!

Peut-on être plus inconséquent?

Le même M. Théraulaz nous annonce une revision de l'impôt sur le commerce et l'industrie. En Nuithonie, revision veut dire augmentation.

Conseil d'Etat. — *Séance du 9 novembre 1898.* — Le Conseil nomme:

M. Reichlen, Henri, à Cheyres, professeur à l'école secondaire de la Gruyère;

M. Fisch, Emile, à Fribourg, instituteur à l'école de Cormérod.

Armée. — MM. Auguste Collomb, de Portalban, à Genève, Pierre Goumaz, de Fétigny, à Combremont, Auguste Jambé, des Enfers, à Oron, O'z, Victor, et Muller, Albert, de Morat, qui ont pris part à l'école préparatoire d'officiers sanitaires, qui a eu lieu à Bâle, ont été nommés premiers lieutenants-médecins par le Conseil fédéral dans sa séance du 8 novembre dernier.

Mutations militaires. — La *Liberté* dit savoir de bonne source que M. le colonel Techtermann, commandant de la II^e division, succéderait à M. le colonel Ceresole, démissionnaire, à la tête du I^{er} corps d'armée. C'est M. le colonel-brigadier

Secrétaire q
commandem

Institu
la commu
tement de s
que c'est
croyons que
dront que l
et de contr
sort de ces
L'institu
solution.

Legs. —
mann, rent
Morat, ont
par le défu
5000 fr.
fonds bourg
de district;
1000 fr. au
ment des m

Cerf. —
Marly, sam
vallée de l
heures apr
sud du vil
d'un attela
niser avec
sayèrent d
bond et s'o

Bu

Charbon
Villarvolat
Rouget
péri à Cha
Deux an
infractions

Confé
gré les att
conférence
nombre d'
M. Gob
brièvement
persuasif,
du droit c
M. E.
studie la
fribourgeo
tritique,
une excell
dans tous
Les deu

La fa
cour les
l'enterr

Mis

Merc
bre, dès 9
la Tziute,
vendra aux
de meubles
vins ouvet
bonnes
qu'un chie
En le, le

Vent

Lundi
l'après-mid
paquier, à
chers pub
bles qu'il p
la désigna
Raisse, pr
Montcaliaz
Montcaliaz
pré de 3 p
marche e

A
environ 50
première q
Chez Ma
à Riaz.

inquiétant, d'autant plus que glaise est toujours fort excitée.

La Porte ayant grâcié l'officier du père Salvator et lui ayant amplement actif, l'ambassade de la Turquie que M. Cambon ne à Constantinople jusqu'à nouveau-vernement français ne tienne l'ambassadeur turc à Paris, satisfaction ne lui serait pas

La partie centrale du Capitaine et l'étage principal sont accablés. La violence d'une explosion et les portes ont été arrachées projetées à une distance de 100 mètres causés à l'édifice s'élèvent à une valeur des livres et des dollars un million de dollars.

DE FRIBOURG

1. — La session ordinaire ouverte mardi matin, sous la présidence de M. de Salis, qui a rappelé le souvenir de la dernière session, Margueron et Renevey. L'assemblée a lu la mémoire de ces trois députés.

Le rapport donné de diverses pièces de la session.

Le député a développé son interpellation sur l'état de l'établissement de pépinières délinquants. Une longue discussion a eu lieu, dans laquelle ont pris part MM. de Salis, Biemann, Bourgnach, etc. Le rapport a été renvoyé au Conseil d'Etat.

Le rapport sur la patrie ont abordé la discussion sur l'Etat pour 1899.

Le rapport a été très dure à casser depuis l'absence de l'argent et toujours la discussion a tourné dans tous les sens par la suite.

Les nouvelles dépenses, ont dit ces députés nous les croyons sur parole, mais le complément de nos engagements, les dessèchements, etc., qui sont réclamés de nous, nous ne verrons jamais cela, nous ne verrons jamais cela qui est promise de législation et que le peuple attend en vain du régime soi-disant républicain.

Le rapport que les recettes des forêts et M. Bourgnach a demandé l'Etat prévu pour les patentes.

Le Conseil d'Etat a voulu justifier les concessions d'autorisation sur le Conseil fédéral tout le mal. Mais MM. Biemann n'ont pas eu de peine à démontrer qu'il était le principal coupable et le fédéral n'était appelé qu'à l'équité violemment foulés.

Le rapport a facilité d'ouvrir des pites de l'éthérol et versé des larmes effrayante de l'alcool dans

Le rapport conséquent? Le rapport nous annonce une révision du commerce et l'industrie. En attendant dire augmentation.

1. — Séance du 9 novembre. Le rapport a été nommé: M. de Salis, professeur à la Gruyère; M. de Salis, instituteur à l'école de Riaz.

Auguste Collomb, de Portalès; Auguste Goumaz, de Fétigny, à Riaz; Albert, de Morat, qui ont été préparatoire d'officiers sanitaires, ont été nommés premiers adjoints par le Conseil fédéral dans la dernière session.

italiens. — La Liberté dit que M. le colonel Techtermann de la II^e division, succéderait à M. de Salis, à la tête de la II^e division. C'est M. le colonel-brigadier

Secrétaire qui remplacerait M. Techtermann au commandement de la II^e division.

Instituteurs. — La Liberté cite avec éloges la commune de Gurnefens qui a augmenté le traitement de son instituteur. Nous sommes d'accord que c'est là une excellente chose, mais nous croyons que la plupart de nos communes attendront que l'Etat renonce à son droit de nomination et de contrôle des instituteurs pour améliorer le sort de ces honorables fonctionnaires.

L'instituteur choisi par la commune, voilà la solution.

Legs. — Les héritiers de M. Frédéric Eschlimann, rentier et ancien conseiller communal à Morat, ont transmis les sommes suivantes léguées par le défunt:

5000 fr. au conseil communal de Morat pour le fonds bourgeois des écoles; 5000 fr. à l'Orphelinat de district; 2000 fr. à l'hôpital de Bon-Vouloir; 1000 fr. au comité de l'Association pour le traitement des malades tuberculeux du Murtenbiet.

Cerf. — Un cerf de belle taille a été vu à Marly, samedi matin. Vers 6 1/2 h., il remontait la vallée de la Gérine, du côté de la Crausaz. Deux heures après, il réapparaissait dans les champs, au sud du village. Très peu sauvage, il s'approcha d'un attelage, ayant même l'air de vouloir fraterniser avec les chevaux. Quelques travailleurs essayèrent de le cerber, mais il leur échappa d'un bond et s'enfuit dans la direction du nord.

Bulletin sanitaire du bétail du 16 au 31 octobre 1898.

Charbon symptomatique: 3 bêtes ont péri. 1 à Villarvolard, 1 à La Roche et 1 à Sâles.

Rouget et pneumo entérite du porc: 1 bête a péri à Charmey (Gruyère).

Deux amendes de 10 fr. ont été imposées pour infractions au règlement d'exécution.

GRUYÈRE

Conférence à l'Hôtel de Ville. — Malgré les attraites séduisants du Cirque Oriental, la conférence de jeudi après midi a réuni un grand nombre d'auditeurs.

M. Gobat, conseiller national, a esquissé aussi brièvement que possible, dans un langage clair et persuasif, les immenses avantages de l'unification du droit civil et pénal pour tous les Suisses.

M. E. J. Biemann, avocat, qui lui a succédé, a étudié la question essentiellement au point de vue fribourgeois. Son exposé chaud, intéressant et patriotique, basé sur des faits très récents, a laissé une excellente impression et amené la conviction dans tous les esprits.

Les deux orateurs, présentés par M. Romain

Dupasquier, ancien député, à Vuadens, ont été vivement acclamés.

Nous leur exprimons, au nom des citoyens indépendants de la verte Gruyère, notre sincère et profonde reconnaissance.

Société fédérale des commerçants. — Section de Bulle. — Les cours donnés sous les auspices de la Section se sont ouverts avec 15 élèves. Un chaleureux appel est adressé aux jeunes gens qui désireraient suivre un cours complet de comptabilité commerciale. Prière de s'inscrire d'ici au 15 courant auprès du secrétaire M. A. Bürgisser, à la Civette. (Communiqué.)

Société fédérale des commerçants. — Section de Bulle. — Il est rappelé aux membres et amis de la Société la réunion hebdomadaire du lundi, à 8 h. du soir, au local de la Société: Hôtel de Ville, 1^{er} étage, anc. salle de la Justice de paix. (Communiqué.)

Jugement. — Nos lecteurs se souviennent de l'incident qui a donné lieu à tant de discussions au Grand Conseil et dans la presse. M. Robadey, fromager à Echarlens, avait eu ses fromages recouverts d'une coloration spéciale qui, sans nuire à leur goût, leur donnait un aspect peu recommandable. Aussi le marchand qui avait acheté cette partie de fromages ne voulut-il pas en prendre livraison.

M. Robadey se retourna alors contre l'Etat de Fribourg, car il estimait que la coloration suspecte était due au sel. L'Etat de Fribourg, de son côté, appela en cause les Salines suisses.

De cet ensemble de circonstances, il est résulté, pour les tribunaux, que M. Robadey avait réellement droit à des dommages-intérêts. En première instance, le Tribunal de la Sarine avait condamné la Compagnie des Salines à payer à M. Robadey une indemnité de 400 fr., tout en infligeant à ce dernier, dont les conclusions avaient été réduites, le dixième des frais. La Compagnie ayant interjeté appel, l'affaire est venue devant le Tribunal cantonal.

Les plaidoiries ont eu lieu vendredi matin et le Tribunal cantonal a rendu son arrêt dans la journée. Les Salines sont condamnées à payer 800 fr. de dommages-intérêts à M. Robadey. De plus, tous les frais sont à leur charge.

Nouvelle usine. — La commune de La-Tour vient de vendre à un prix très avantageux, à un consortium projetant la création d'une usine, une trentaine de poses (marais et grèves) situées entre Ferpicloz et la Trême.

Nous lisons dans le Fribourgeois que M. Gabriel Bürgisser, agent de la Banque cantonale fribourgeoise, a donné sa démission pour cause de santé et d'âge. Ce poste sera repourvu à la fin de l'année. L'honorable titulaire de l'agence de Bulle sera

vivement regretté de tous ceux qui ont pu apprécier ses aptitudes, son tact et sa correction en matière d'affaires.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

L'électricité à Payerne. — La municipalité de Payerne vient de passer contrat avec l'usine hydro-électrique de Montbovon pour l'éclairage de la ville. L'installation sera complète à fin février. Au lieu de 80 lanternes au gaz, Payerne aura 200 lampes électriques, et cela sans aucune dépense de plus pour la bourse communale. D'après ce contrat, les hameaux seront aussi bien éclairés que la ville.

Renvoyé. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro une communication relative à la question de MM. Tissot et Moret.

BIBLIOGRAPHIE

LE JEUNE CITOYEN

Cette intéressante publication, qui en est à sa 15^e année, est destinée aux jeunes gens de la Suisse romande, en vue de leur préparation pour les examens de recrues. Elle a jusqu'ici rempli fidèlement son but; aussi les départements de l'Instruction publique des divers cantons de la Suisse romande l'ont-ils admise, recommandée tout spécialement, rendue obligatoire même, pour les cours complémentaires, écoles de perfectionnement, écoles du soir. Le programme complet des examens de recrues y est passé en revue et la présente année renferme, en plus que les précédentes, une partie spéciale affectée à chaque canton romand. Ajoutons encore que toute la géographie et l'histoire suisse, ainsi que l'Instruction civique nécessaire, ont trouvé place dans ce dernier volume. Grâce à son utilité incontestable et aux services qu'il peut rendre à notre jeunesse, ce manuel a réellement sa place marquée dans chaque maison, et chaque père de famille devrait tenir à honneur de le mettre entre les mains de ses fils. — Son prix, 1 fr., est à la portée de toutes les bourses. — Avec une carte de la Suisse, 1 fr. 20. — Pour le canton de Fribourg, s'adresser à M. A. Collaud, directeur du bureau du matériel scolaire.

OCCASION Les grands stocks de marchandises pour la saison d'automne et d'hiver, tels que: Par mètre
Etoffes pour dames, fillettes et enfants dep. Fr. 1. —
Milaines, bouxklins, cheviots p. hommes > > 2.50
Coutil imprimé, flanelle laine et coton > > .45
Cotonnerie, toiles écruës et blanchies > > .20
Jusqu'aux qualités les plus fines sont vendus à des prix excessivement bon marché par les Magasins populaires de Max Wirth, Zurich. Echantillons franco.
Adresse: Max Wirth, Zurich.

Fr. 10
la robe de 6 m. Crêpe-Diamant p. laine, double larg.
nuances nouvelles.
Grands assortiments de tissus nouveaux p. dames et messieurs.
Echantillons et gravures coloriées franco.
F. Jelmoli, S. p. a., dépôt de fabr., Zurich.

La famille GLASSON remercie de leur courtoisie et de leur assistance à l'enterrement de leur cher et regretté
Joseph GLASSON

Mises publiques.
Mercredi prochain, 16 novembre, dès 9 heures du matin, à l'auberge de la Trintre, à Charmey, l'Office des faillites vendra aux enchères une grande quantité de meubles meublants en parfait état, de vins ouverts et en bouteilles, de liqueurs en bonnes et en mauvaises, de verrerie, ainsi qu'un chien de garde.
En le, le 11 novembre 1898.
Le Préposé aux faillites: F. PHILIPON.

Vente d'immeubles.
Lundi 21 courant, dès 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, Joseph Dupasquier, à Bulle, exposera en vente aux enchères publiques et séparément les immeubles qu'il possède au territoire de Bulle sous la désignation cadastrale suivante: Sur la Raisse, pré de 3 poses 393 perches; Sur Montcaliaz, pré de 7 poses 58 perches; Sur Montcaliaz, champ de 269 perches; Planchy, pré de 3 poses 26 perches et Neyremont, maraîche et bois de 8 poses 261 perches.
L'Inspecteur forestier de la Gruyère.

A VENDRE
environ 5000 pieds de foin et regain première qualité, à consommer sur place.
Chez MARIAN PUGIN, au Champ Jordan, à Riaz.

Vente de bois.
Samedi 26 novembre, dans la forêt cantonale de Châsalles, vente publique de 80 billons sapin, 12 carrons, 8 moules sapin et hêtre, 25 tas bois d'éclaircis et quelques tas de perches et lattes.
Rendez-vous à 2 heures, à l'entrée de la forêt.
L'Inspecteur forestier de la Gruyère.

Vente de bois.
Mardi 29 novembre, en Buclayres, vente publique de 45 billons sapin, 1 bille hêtre, 3 billes cerisier, 16 carrons, 213 poteaux chêne, 130 lattes, 17 moules hêtre.
8 moules sapin, 4150 fagots sapin, 1300 fagots hêtre et 65 tas de branches.
Rendez-vous des mesureurs à 9 heures, à la pépinière du Coude.
L'Inspecteur forestier de la Gruyère.

A VENDRE
environ 3000 pieds de foin et regain de première qualité.
S'adresser à Ambroise Bosson, à Riaz.

MISES DE BOIS
Vendredi 18 courant, à la commune de CHARMÉY (Gruyère) vendra en mises publiques une grande quantité de plantes de sapin, propres à billons et démarqués de sa forêt des Reposoirs.
Les mises se feront en dite forêt. Rendez-vous des mesureurs à 8 1/2 heures du matin, à l'auberge de l'Écile.
Le Secrétariat communal.

Mises de bois.
Samedi 19 courant, dès les 9 h. du jour, le conseil communal d'Avry de vant-Pont vendra en mises publiques, sous conditions favorables, un certain nombre de billons de bois sur pied, démarqués dans les forêts communales du Bois Derrey et du Gibloux.
Rendez-vous des mesureurs au Bois Derrey.
Par ordre: Le Secrétariat communal.

On demande plusieurs bûcherons. — S'adresser à Joseph GRANDJEAN, à La Tour.

VENTE DE BOIS
Samedi 12 novembre prochain, la commune du Pâquier vendra en mises publiques, dans sa forêt des Joux, un grand nombre de numéros de bois de premier choix pour billons et charpentes. Conditions favorables de paiement. Rendez-vous des mesureurs à 9 heures précises, au chalet de la Schiaz.
Le Pâquier, le 5 novembre 1898.
Par ordre: Le Secrétariat communal.

Auberge à louer.
Le sousigné exposera en location, par voie de mises publiques, son auberge sous l'enseigne la Cigogne, à Gurnefens, avec jardin, jeu de quilles, lumière électrique, téléphone. Située à proximité de la route cantonale et au centre du village populaire. Clientèle assurée. Les conditions seront lues avant les mises. La mise aura lieu à ladite auberge le **lundi 28 novembre**, à 2 heures après midi.
L'exposant: Liénée FRAGNIÈRE.

A LOUER
De suite, un joli logement de 3 chambres, cuisine, cave et bûcher; lumière électrique.
S'adresser à l'imprimerie de la Gruyère.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, rue de Gruyères.

MAGGI

en flacons, en vente chez : Placide Remy, Bulle.
Les flacons d'origine de 50 c. sont remplis à nouveau pour 35 c., ceux de 90 c. pour 60 c. et ceux de 1 fr. 50 pour 90 c.

A L'IMPRIMERIE DE « LA GRUYÈRE » A BULLE :
ENVELOPPES COMMERCIALES
depuis 4 fr. 50 le mille.

Banque populaire de la Gruyère, à Bulle.

Nous recevons actuellement des dépôts d'argent à :
4 % contre certificats de dépôts à 5 ans fixe ;
8 1/2 % sur carnets d'épargne ;
3 % en compte courant, sans commission, remboursables à vue.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE
du canton de Fribourg.

Par décision du 27 août courant, le Conseil de surveillance a porté au trois et trois quarts pour cent l'an le taux d'intérêt des cédulas à émettre dès ce jour jusqu'à nouvel avis.
Le placement doit être consenti pour cinq ans et il devient remboursable après ce terme moyennant avertissement préalable de six mois.
Fribourg, le 29 août 1898.

Le Directeur : L. MULLER

MEUNERIE AGRICOLE

BARBEY-NICOLLIER
Farines, sons maïs et avoines. — Blés comprimés et semoules.
Gros son français écailles. Tourteaux de lin et sésame supérieur.
Sous la CROIX-BLANCHE, Bulle.
Gros et détail. Prix réduits.

LE MAGASIN A LA CONCURRENCE

Maison Perret-Berthet — BULLE — vis-à-vis le Cheval-Blanc
avise son honorable clientèle que, vu la prochaine restriction de commerce, il vendra ses marchandises à des prix très réduits pour la saison d'hiver :
Grand choix de nouveautés telles que : Chapeaux de feutre pour hommes et enfants depuis 1 fr. 95 ; chapeaux garnis pour dames et fillettes. — Grand assortiment de lainages, bonneterie, lingerie, soieries, velours, rubans, dentelles, ruches, cravates, nœuds, foulards, gants, blouses bleues et grises chemises blanches et couleurs pour hommes, toiles cirées, valises. — Grand choix de paniers pour voyage et ménage, brosses, porte monnaie, bijouterie, parfumerie, parapluies, jouets d'enfants et beaucoup d'autres articles trop longs à énumérer.
Savon de Marseille à 20 c. le gros morceau et lessive à 25 c. le paquet.
N'achetez pas sans avoir visité les magasins
A LA CONCURRENCE

A VENDRE

Dans le canton de Vaud : 1° Un bon établissement dans une ville très industrielle ; 2° une auberge en campagne avec un peu de terrain.
Dans le canton de Fribourg : 1° Une excellente auberge avec magnifique verger, jardin et quelques poses de terre. 2° A Fribourg un bon café brasserie. 3° Un domaine de 60 poses avec forêts et un autre de 20 poses de bon rapport. 4° Une magnifique propriété à 2 minutes d'une gare, terrain de première classe.
S'adresser à l'Agence immobilière L. Deschenaux et E. Genoud, 256 rue de Romont, Fribourg.

Pailles tressées.
MM. Despond & Kesselring, à Bulle, avisent le public qu'à partir du 1^{er} novembre leur commerce sera transféré dans les anciens immeubles de M. F. Decroux, place de la Gare.

Boulangerie à louer,
situé au centre d'un grand village, à 10 minutes d'une station de chemin de fer entre Fribourg et Romont près d'une fabrique.
Entrée : 1^{er} décembre.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, sous H3664F, qui indiquera.

Tailleuse.
La soussignée avise l'honorable public qu'à partir du 16 novembre elle s'établit tailleuse pour dames à BULLE, Grand'rue 23.
Elle s'efforcera, par un travail prompt et soigné, de satisfaire les personnes qui lui accorderont leur confiance.
On demande des apprenties.
Céline Ruffieux.

Dimanche 13 novembre :
Concert
donné par la
Musique de Botterens
à l'auberge du Pont de Corbières.
En cas de mauvais temps,
renvoyé au dimanche suivant.
VAUCHER, aubergiste.

Aucun remède contre la toux ne surpasse les
Bonbons pectoraux Kaiser.
2360 certificats, notarialement validés, prouvent leur efficacité certaine contre toux, enrhouements, catarrhes et engorgements. — Prix par paquet : 30 et 50 cent., chez A. GAVIN, pharm., Bulle ; E. DAVID, pharm., Bulle ; PORCELET, pharm., Estavayer.

REMIS GRATUITEMENT
à chaque acheteur de 2 paquets
Café de Malt
KATHREINER KNEIPP
une belle cuiller
(métal Britannia).

2000 quintaux de fruits secs.
Magnifiques pruneaux nouv., 10 kg. fr. 3 60, 50 kg. fr. 16.—. Poires nouv. du pays, 1^{re} qual., 10 kg. 4.90, 50 kg. 24.—. Quartiers de poires du Tyrol, 10 kg. 3 90, 50 kg. 18.50. Quartiers de pommes acides, 10 kg. 7.90, 50 kg. 37.—.
J. WINIGER, Boswil,
A. WINIGER, Rapperswil.

Dimanche 13 novembre :
CASSÉE
à l'auberge du Lion-d'Or,
à AVRY
Bonne musique.
Aug. DÉGLISE, aubergiste.

ATELIER DE SERRURERIE
Jérôme Wagner, rue de Vevey, Bulle.

Ouvrages de bâtiments, coffres-forts, fourneaux, potagers, balustrades, balcons, portails, etc.
OUVRAGE SOIGNÉ ET PRIX MODÉRÉS
A vendre : Deux beaux coffres-forts tout neufs, à des prix très avantageux.



5 médailles bronze, argent et or.
PELLET jeune, MORAT

Fabrique d'eaux gazeuses, sirops et liqueurs fines.
Spécialité de vins du Vuilly et vins d'Arbois.
Vins blancs d'Espagne : 32 cent. à 35 cent. le litre.
Vuilly : 45

Goître.

J'ai l'avantage de vous annoncer que le traitement par correspondance a bien réussi. Le goître dont j'ai souffert depuis dix ans a tout à fait disparu ; je vous remercie de vos soins. Si la grosseur revenait, je vous le ferais savoir immédiatement. Chanéaz s. Yverdon, le 3 février 1898. Louise Bovey-Varidel. Le syndic de la commune de Chanéaz atteste l'authenticité de la signature ci-dessus de Mme Louise Bovey-Varidel, domiciliée à Chanéaz, Chanéaz, le 3 février 1898. Alois Bovey, syndic. Adresse : Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.

Pour bétail :
Graines et farine de lin,
Sel de Glauber
Chez L. Treyvaud, 38 Grand'rue, Bulle.

Maladies du bas-ventre.

Maladies des voies urinaires, contagion, impuissance, ardeur et rétention d'urine, envies constantes d'uriner, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement et irritation des nerfs, etc. Traitement par correspondance sans un déplacement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discretion absolue. Adresse : Polyclinique privée, Kirchstrasse 405 Glaris.

Depuis
30 ans,
l'amer ferrugineux de Joh. P. Mosimann, à Langnau, dans l'Emmenthal,
est éprouvé

dans tous les cas de manque d'appétit, d'anémie, faiblesse des nerfs, pâles couleurs. Le prix modique de 2 fr. 50 la bouteille, avec mode d'emploi, le met à la portée de toutes les bourses les plus modestes. En vente dans les pharmacies : Fribourg : Bochat & Bourgnicht ; Romont : L. Robatzy ; Bulle : Gavin ; Rue : Stajessi ; Morat : Wegmüller.

Liquidation.
1 million d'enveloppes à 2 fr. 50 le mille ; 800,000 feuilles de papier de poste in-4 3 fr., in-8 1 fr. 50 par rame de 500 feuilles. 100,000 cahiers d'école par 100 à 5 fr. 50,000 carnets à 4 fr. le cent. 80,000 kg. de papier d'emballage à 3 fr. 50 les 10 kg. On donne n'importe quelle quantité.
Prix courant et échantillon gratuit et franco.
Fabrique de Papeterie
A. NIEDERHÄUSER
GRENCHEN (Sol.).

MIEL
naturel de la Gruyère.
ÉPICES première qualité.
TABAC à priser, d'ancienne renommée.
A l'ancienne teinturerie Glasson,
BULLE

A remettre,
au centre de la ville de Bulle, un magasin de lainages, cotons, tricotages et mercerie.
S'adresser à l'Agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

A VENDRE
une maison réparée tout à neuf et un quart de pose de terre, à Font-en-Ogoz.
S'adresser à Julien Rex, infirmier à l'hospice de Marsens.

A remettre
pour cause de santé, dans une ville commerçante du canton de Fribourg, une **boulangerie-confiserie** bien achalandée.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg.

Une bonne **tailleuse** demande de suite des
apprenties.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

On cherche
une bonne **cuisinière** de 30 à 40 ans.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

On cherche à louer
pour le 1^{er} janvier : un **logement** avec 2 chambres et une **écurie** pour petit bétail.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.



Bulle. — Emile Lens, imp.-éditeur.

2 Bibliothèque
DIX-SEP
PRIX DE L'A
Suisse...
Etranger...
payable
Prix du num
On s'abon
bureaux
Résultats
Zurich
Berne
Lucerne
Uri
Schwytz
Obwald
Nidwald
Glaris
Zoug
Fribourg
Soleure
Bâle-Ville
Bâle-Camp
Schaffhouse
Appenzell
Appenzell R
St-Gall
Grisons (inc
Argovie
Thurgovie
Tessin (inc.
Vaud (inc.)
Valais (inc.
Neuchâtel
Genève
Tot
La journe
notre chère
160 mille v
bundiens, r
bertés du p
2 canton
cepté l'unif
tants ; ce s
rieur, Valai
La minor
tinguée ; ell
més dans ce
FEUIL
Mad
Novembre
que pendant
Bertrand et l
continuait.
Après la ré
prise de parti
avec une volu
tes au châtea
Sans avoue
d'avis que M
courir la mon
tre et l'élève
distance par
Ce jour-là,
forestières de
Donville y pr
cavalade dan
cour, où pour
cloué sur plac
Mme Donvi
lui, cette allé
d'une fois ; e
avec laquelle
cette directio
grands yeux à
amour et qu'e
reconnaisanc